

Conditions générales du concours de la campagne Disneyland® Paris en Belgique et au Luxembourg 2024

A. Généralités

1. Les présentes conditions s'appliquent au concours pendant la « **campagne Disneyland® Paris** » 2024 (ci-après « **le Concours** ») organisé par Belgian Shell SA, société de droit belge, établie à Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.048.262 (RPM Bruxelles), et Shell Luxembourgeoise sàrl, société de droit luxembourgeoise, immatriculée au registre du commerce luxembourgeois sous le numéro B7479, établie à Rue de l'Industrie 7, boîte postale 100 L, 8006 Bertrange (ci-après dénommées ensembles « **Shell** »)
2. Pour le traitement des données et l'identification des gagnants, Shell coopère avec Service Plan, société de droit belge ayant son siège social à rue Picard 11, boîte 100M, 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 418.675.669 (ci-après « **Service Plan** »), et avec Wunderman Thompson MAP, société de droit danoise, ayant son siège social à Glentevej 61, 2400 København, Danemark (ci-après '**MAP**').
3. Ces conditions générales (ci-après les « **Conditions générales** ») sont gérées par respectivement Belgian Shell SA et Shell Luxembourgeoise sàrl et s'appliquent au Concours organisé par Shell. En participant au Concours, le participant accepte les présentes Conditions générales.
4. Le Concours se déroule durant 8 semaines, du 17 avril au 11 juin 2024 à 23h59 (ci-après la « **Durée du concours** »). Une semaine de Concours se déroule du mercredi au mardi.
5. Toute personne qui participe au Concours est liée par les dispositions de ces Conditions générales.
6. Shell se réserve le droit à tout moment de mettre un terme au Concours ou de modifier les Conditions générales sans motiver sa décision.
7. Par sa participation au Concours, le participant déclare accepter le contenu de ces Conditions générales.
8. Pour toute question, réclamation ou remarque concernant ce Concours, vous pouvez contacter le Customer Service Centre au numéro **+32 25 08 92 88** pour la Belgique (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00), au numéro **+352 31 11 41 753** pour le Luxembourg (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00) ou bien envoyer un e-mail à l'adresse shellstation-be-nl@shell.com, ou shellstation-be-fr@shell.com ou shellstation-LU@shell.com.

B. Prix

1. Pendant la Durée du Concours, les participants ont une chance de gagner les prix suivants (ci-après « **les Prix** ») :
 - a. Par gagnant 4 des 256 billets d'entrée pour 1 journée au Parc Disneyland® Paris ainsi qu'au Parc Walt Disney Studios® (collectivement, les « **Parcs Disney®** ») d'une valeur de 520 EUR TTC (le « **Prix billet d'entrée** ») ; et
 - b. 1 forfait magique de 3 jours avec accès pour 4 personnes au Parcs Disney® d'une valeur de 2705,04 EUR TTC (le « **Grand prix** ») **si vous êtes/devenez membre Shell GO+** qui se compose de :
 - 1 chambre d'hôtel pour 4 personnes pour 2 nuits dans l'un des hôtels Disneyland® Paris (sous réserve de disponibilité) ;
 - 2 fois le petit déjeuner par personne ;
 - 1 billet d'entrée de 3 jours au Parc Disney® par personne ;
 - 2 fois les bons de repas par personne ;
 - 2 bons dîner (demi-pension) par personne.
2. Les frais de transport et les frais sur place ne sont pas inclus dans les Prix et restent à la charge des participants.
3. Il y a un total de 64 gagnants pour le Prix billet d'entrée et 2 gagnants pour le Grand prix.
4. Les billets d'entrée physiques ainsi que les bons envoyés par courrier recommandé aux gagnants des Prix, sont valides dans l'année suivant l'impression de l'émission des billets.
5. Les Prix remportés sont personnels, non cessibles, non convertibles en espèces ou autres produits et/ou services de Shell.

C. Participation et désignation des gagnants

1. Participation via Shell GO+

Les personnes participant au Concours via Shell GO+ peuvent gagner le Prix billet d'entrée et/ou le Grand Prix moyennant le respect des conditions suivantes :

- Le participant a téléchargé l'application Shell, est inscrit au programme de fidélité Shell GO+ et a accepté les conditions générales correspondantes.
- Le membre Shell GO+ a reçu le courriel Disney, a cliqué sur le lien inclus dans l'email pour participer au concours, a répondu à la question de connaissance et à la question subsidiaire et a accepté les conditions générales et la déclaration de confidentialité ([Politiques sur la protection de la vie privée | Shell Belgique](#)). La question de connaissance est la suivante : « En quelle année le Parc Disneyland® Paris a ouvert ses portes ? » La question subsidiaire est la suivante : « Combien de personnes participeront au concours cette semaine ? » pour pouvoir gagner le Prix billet d'entrée. La réponse à cette question correspondra à la semaine de participation, et « Combien de personnes participeront au concours pendant 8 semaines ? » pour gagner le Grand prix. La réponse à cette question correspondra à 8 semaines de participation.
- Le participant a scanné sa carte de fidélité digitale Shell GO+ avant de faire le plein.
- Le participant a fait le plein pour un minimum de 40 Euro de carburant (diesel ou essence).
- Le participant est domicilié ou résidant en Belgique ou au Luxembourg et le participant est âgé d'au moins 18 ans.

La participation au Concours est gratuite et le Prix ne peut être gagné plus d'une fois par la même personne.

Le non-respect des conditions susmentionnées entraîne l'extinction du droit à la participation et aux Prix.

Si un participant fait le plein pour au moins 40 Euro après avoir activé l'offre Disney dans l'application Shell, programme de fidélité Shell GO+, il recevra 100 points bonus pour sa transaction, sous réserve des conditions générales de Shell GO+.

Une fois que le participant a rempli les conditions ci-dessus, il est en lice pour gagner le Prix billet d'entrée et le Grand prix.

Un jury, composé d'employés de Shell et de MAP, évalue les candidatures parmi les participants ayant rempli toutes les conditions ci-dessus et désigne les gagnants par période de 1 semaine (du mercredi au mardi) pour le Prix billet d'entrée, et par période de 8 semaines pour le Grand prix, pendant la période du 17 avril au 11 juin 2024 à 23h59. Les gagnants sont les participants qui ont répondu correctement à la question de connaissance et qui ont le mieux répondu à la question subsidiaire au cours de la semaine, ou des 8 semaines, à laquelle ils ont participé. En cas d'égalité, le gagnant sera le client à avoir effectué en premier la transaction, déterminée sur base de la date et de l'heure de la transaction.

Les gagnants seront contactés personnellement via l'adresse e-mail fournie.

Chaque gagnant est tenu de répondre au message personnel de Shell dans les 48 heures via l'adresse e-mail fournie (marketingbelux@shell.com). S'il n'y a pas de réponse du gagnant dans les 48 heures, le gagnant perdra automatiquement le droit de recevoir le prix.

2. Participation en dehors de Shell GO+

Les personnes participant au Concours en dehors de Shell GO+ peuvent gagner le Prix billet d'entrée moyennant le respect des conditions suivantes :

- Le participant a fait le plein pour minimum 40 Euro de carburant (diesel ou essence) et a imprimé son reçu.
- Le participant a scanné le code QR ou s'est connecté à shell.be/disney, shell.be/disneylandparis ou shell.lu/disneylandparis.
- Le participant télécharge une photo de son reçu et a accepté les conditions générales et la déclaration de confidentialité ([Politiques sur la protection de la vie privée | Shell Belgique](#)).
- Le participant a répondu à la question de connaissance et à la question subsidiaire. La question de connaissance est la suivante : « En quelle année le Parc Disneyland® Paris a ouvert ses portes ? » La question subsidiaire est la suivante : « Combien de personnes participeront au concours cette semaine ? ». La réponse à cette question correspondra à la semaine de participation.
- Le participant remplit correctement son adresse e-mail et ses données personnelles.
- Le participant est domicilié ou résidant en Belgique ou au Luxembourg et le participant est âgé d'au moins 18 ans

La participation au Concours est gratuite et le Prix ne peut être gagné plus d'une fois par la même personne.

Le non-respect des conditions susmentionnées entraîne l'extinction du droit à la participation et aux Prix.

Une fois que le participant a rempli les conditions ci-dessus, il est en lice pour gagner le Prix billet d'entrée.

Un jury, composé d'employés de Shell et de Service Plan, évalue les candidatures parmi les participants ayant rempli toutes les conditions ci-dessus et désigne les gagnants par période de 1 semaine (du mercredi au mardi) pendant la période du 17 avril au 11 juin 2024 à 23h59. Les gagnants sont les participants qui ont correctement répondu à la question de connaissance et qui ont le mieux répondu à la question subsidiaire au cours de la semaine à laquelle ils ont participé. En cas d'égalité, le gagnant sera le client à avoir effectué en premier la transaction, déterminée sur base de la date et de l'heure du ticket.

Les gagnants seront contactés personnellement via l'adresse e-mail fournie.

Chaque gagnant est tenu de répondre au message personnel de Shell dans les 48 heures via l'adresse e-mail fournie (marketingbelux@shell.com). S'il n'y a pas de réponse du gagnant dans les 48 heures, le gagnant perdra automatiquement le droit de recevoir le prix.

D. Exclusions

1. Les Participants qui communiquent des données incomplètes les concernant sont exclus de toute participation.
2. Les personnes suivantes sont exclues de la participation au Concours :
 - toutes les personnes ayant participé à l'organisation du concours ;
 - les employés de Shell et de Service Plan ;
 - les membres résidents de la famille des personnes mentionnées ci-dessus.
3. Shell se réserve le droit d'exclure à tout moment des participants du Concours si elle estime que le participant n'a pas respecté une ou plusieurs conditions de participation, a fourni des informations inexactes ou incomplètes ou a agi d'une quelconque autre manière juridiquement inadmissible.
4. Shell décline toute responsabilité en cas de perte, de retard causé au Prix remporté ou causé par celui-ci, sous quelque forme que ce soit.
5. Shell consacre le plus grand soin à l'organisation de ses campagnes et à la gestion de son site web. Il peut toutefois arriver que les informations présentées ou fournies ne soient pas complètes ou exactes. Les éventuelles erreurs, fautes d'orthographe ou autres fautes ou autres documents (promotionnels) publiés par Shell ne peuvent être opposés à Shell ni donner lieu à une quelconque obligation pour Shell. Shell décline toute responsabilité pour la perte de formulaires de participation et/ou annexes ayant été introduit(e)s ou pour la communication par un participant de données (personnelles) inexactes ou incomplètes.
6. Shell n'est responsable ni des dommages (indirects) dus à des fautes ou négligences techniques ou rédactionnelles qui se produisent sur le site web, ni des éventuels dommages (indirects) qui résultent de l'utilisation, de la présentation, de la mise à disposition ou de la non-disponibilité temporaire du site web ou des liens vers les sites web de tiers.
7. Shell n'est pas responsable des frais engagés par le participant dans le cadre de la participation au Concours ou de l'utilisation ultérieure du Prix.
8. Shell, les agents ou tiers déployés par Shell et/ou les personnes autrement impliquées par Shell dans le cadre de ce Concours ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects et/ou des lésions, sous quelque forme que ce soit, découlant de l'utilisation ou du but des prix décernés et/ou de la participation au Concours.

E. Traitement des données

Les données à caractère personnel fournis à Shell dans le cadre de ce Concours ne seront utilisées que conformément à notre Politique de confidentialité. Veuillez lire attentivement notre Politique sur la protection de la vie privée avant de participer au concours ([Politique sur la protection de la vie privée](#))

F. Droit applicable et litiges

Les présentes conditions et le Concours sont régis par le droit belge.

Les éventuels litiges qui peuvent en découler ou qui peuvent découler du Concours relèveront de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Bruxelles, sauf prescriptions contraires de la loi.

G. Dispositions finales

Shell est une marque déposée et enregistrée. Tous les droits d'auteur sur le contenu du site web et de la page Facebook, l'application Shell GO+ ou sur tout autre support, dont tous les textes, les images, la mise en page, les logiciels et autres informations, reviennent exclusivement à Shell.

Shell se réserve le droit de suspendre ou de se retirer du Concours à tout moment dans toute juridiction individuelle si elle est contrainte de le faire pour des raisons juridiques ou pour des raisons d'autorégulation impérieuses, sans aucun droit à une indemnisation ou à une indemnisation pour les Participants.

Etabli le **XXX** mars 2024.